

**Qu'est ce qu'une exérèse cutanée ?** - Cet acte permet de retirer à l'aide d'un bistouri une lésion suspecte ou inesthétique. La technique varie selon les régions, la taille et la nature de la lésion.

**Où se passe l'exérèse ?** - Elle est réalisée soit au cabinet de dermatologie soit au bloc opératoire de petite chirurgie en fonction de la taille et du type de lésion.

**Comment se passe l'intervention ?** - Habituellement sont utilisés dans l'ordre : une crème anesthésique puis un antiseptique, puis une injection d'anesthésique sous cutané.

L' exérèse sera réalisée lorsque la peau sera endormie (environ 1 minute).

La lésion sera enlevée, puis sera envoyée au laboratoire pour analyse sous le microscope.

Le site d'exérèse sera refermé à l'aide de points ensuite recouvert de bandelettes adhésives (stéri-strips).

En fonction du site d'exérèse les points seront à retirer entre 6 et 20 j plus tard.

**Après l'exérèse ?** - Le site d'exérèse peut être le siège d'une sensation désagréable pendant 1 à 2 j similaire à celle ressentie après une coupure. Il faut éviter les bains pendant une semaine. Les sports violents seront également à éviter pendant 8 à 10 jours .

**Délai des résultats ?** Il faut habituellement 8 jours voir un peu plus pour les colorations spéciales. Les résultats seront donnés lors de la consultation à l'ablation des points.

**Les risques ?** › Il existe une possibilité rare de survenue d'une infection localisée sur le site d'exérèse. Si cela arrive une crème antibiotique est prescrite et tout rentre dans l'ordre en quelques jours. › Il existe sur le site d'exérèse une cicatrice. Elle suivra les lignes de tension cutanée. La taille du fil sera adaptée au site traité. Ainsi on arrive à avoir des cicatrices discrètes et esthétiques. Malgré toute l'attention apportée certaines personnes cicatrisent mal et font des cicatrices épaisses. Leur prise en charge sera réalisée au plus vite pour favoriser leur évolution favorable. › Une éviction solaire est indispensable. On évitera donc de faire les interventions l'été quand cela est possible et non urgent (intervention esthétique de confort).

**Le tarif** La chirurgie pour retirer des lésions suspectes ou gênantes est un acte remboursé par la sécurité sociale sans dépassement d'honoraires. Par contre les actes réalisés à visée esthétique ne peuvent bénéficier d'un remboursement.

Un devis vous sera remis lors de la consultation préliminaire.

